

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 8
		Version : 4
		Date : 19 / 3 / 2012
		Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008
GPNOX-AB		FDS 2034

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

NOM DU PRODUIT : GPNOX-AB

Autres informations : : Solution aqueuse d'urée à 32.5 %

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Traitement des oxydes d'azote émis par les véhicules (pour plus de détail, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : GPN

Adresse : Immeuble City Défense
16-40 Rue Henri Regnault
F-92902 PARIS LA DEFENSE Cedex

Téléphone : 00 33 1 47 96 97 66

Télécopie : 00 33 1 47 96 95 62

Courriel : contact.fds-gpn@gpn.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (France) : +33 1 45 42 59 59
+44 (0) 1235 239 670

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

PRINCIPAUX DANGERS

Effets néfastes sur la santé : Le contact prolongé avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation

Effets sur l'environnement : En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surface, ou éventuellement une contamination des eaux souterraines

Dangers physiques et chimiques

- Incendie ou explosion : N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie
Dégagement possible de vapeurs toxiques (CO, CO₂, NO_x, NH₃)

Classification du produit : Ce produit n'est pas classé comme "mélange dangereux" selon la réglementation de la Communauté Européenne. (directive 1999/45/CE et règlement (CE) 1272/2008 (CLP))

2.2. Éléments d'étiquetage : Non réglementé

2.3. Autres dangers : Le produit n'est pas considéré comme PBT ou vPvB selon les critères définis dans l'annexe XIII du règlement 1907/2006

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

MELANGE

Nature chimique : Solution aqueuse d'urée (carbamide) (NH₂)₂CO

Nom de la substance	Teneur	No CAS	No CE	No index	Classification
Urée	: 31,8 à 33,2 %	57-13-6	200-315-5	-----	-----

GPN

Immeuble City défense - 16-40 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex France

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 8
		Version : 4
		Date : 19 / 3 / 2012
		Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008
GPNOX-AB		FDS 2034

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (suite)

Données complémentaires : Urée : Numéro(s) d'enregistrement REACH : 01-2119463277-33-0006 ; 01-2119463277-33

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Douches et fontaines oculaires à proximité des postes de travail
Inhalation : Non spécifiquement concerné
Contact avec la peau : Rinçage abondant à l'eau
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)
 Consulter immédiatement un ophtalmologiste
Ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir
 Rincer la bouche à l'eau
 Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Moyens d'extinction adaptés aux produits en combustion

Moyens d'extinction déconseillés : Aucun, à notre connaissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Ininflammable
 Dégagement de vapeurs nocives ou toxiques (NH3, CO, CO2, NOx)

5.3. Conseils aux pompiers : Ne pas respirer les fumées
 Rester du côté d'où vient le vent
 Ventilation générale
 Ne pas rejeter dans les égouts
 Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public
 Refroidir à l'eau pulvérisée les réservoirs exposés à la chaleur

Protection des intervenants : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
 Pour toute intervention dans un bâtiment enfumé :
 - Appareil de protection respiratoire autonome isolant

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Eviter tout contact direct avec le produit
 (Voir section 8)

GPN

Immeuble City défense - 16-40 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex France

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 8
		Version : 4
		Date : 19 / 3 / 2012
		Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008
GPNOX-AB		FDS 2034

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL (suite)

- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- **Confinement** : Endiguer et contenir l'épandage
Pomper le produit dans un récipient de secours :
- convenablement étiqueté
Absorber le liquide non récupérable avec :
- un absorbant minéral
 - **Nettoyage/décontamination** : Laver la zone souillée à grande eau
 - **Elimination** : Selon la nature des contaminants éliminer comme fertilisant ou s'adresser à une installation d'élimination agréée
- 6.4 Référence à d'autres sections** : Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter aux sections 8 & 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- Mesures techniques** : Déchargement par gravité ou par pompage, éviter le déchargement par pression additionnelle
- Précautions à prendre** : Eviter tout échauffement sous confinement
Manipuler avec précaution
Eviter tout contact direct avec le produit
(Voir section 8)
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- Mesures techniques** : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention
Réservoirs, tuyauteries, pompes en acier austénitique ou matières plastiques compatibles
- Conditions de stockage**
- **Recommandées** : Stocker :
- à une température ne dépassant pas 25 °C
- Matières incompatibles** : Matériaux susceptibles de former des composés en réaction avec l'ammoniac, qui pourraient interférer de façon négative avec le système de conversion : aciers carbone, aciers carbone recouvert de zinc, fer doux
Métaux non ferreux et alliages : cuivre, alliages de cuivre, zinc, plomb
Soudures contenant du plomb, de l'argent, du zinc ou du cuivre
Aluminium, alliages d'aluminium
Magnésium, alliages de magnésium
Plastiques ou métaux recouverts de nickel, recouverts électrochimiquement ou chimiquement
- Matériaux d'emballage**

GPN

Immeuble City défense - 16-40 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex France

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 8
		Version : 4
		Date : 19 / 3 / 2012
		Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008
GPNOX-AB		FDS 2034

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

- Recommandés** : Aciers austénitiques à alliage élevé de Cr-Ni et Cr-Ni-Mo, par exemple selon la norme EN 10088-1, EN 10088-2 et EN 10088-3 (c.à d. 1.4541 et 1.4571), ou acier inox 304 (S30400), 304L (S30403), 316 (S31600) et 316L (S31603) selon l'ASTM A240, ASTM A276 et ASTM A312
Titane
Alliages de Ni-Mo-Cr-Mn-Cu-Si-Fe, par exemple hastelloy c/c-276
Polyéthylène, sans additifs
Polypropylène, sans additifs
Polyisobutylène, sans additifs
Perfluoroalcoyl alcane (PFA), sans additifs
Polyfluoroéthylène (PFE), sans additifs
Polyvinylidènefluorure (PVDF), sans additifs
Polytétrafluoroéthylène (PTFE), sans additifs
Copolymères de vinylidènefluorure and hexafluoropropylène, sans additifs
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Pas d'utilisation finale particulière identifiée

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL/PNEC

- : Urée :
Travailleurs :
Dermal :
DNEL (aigüe/systémique): 580 mg/kg (rat) / 14 jours
DNEL (aigüe/local): -
DNEL(long terme/systémique): 580 mg/kg (rat) / 14 jours
DNEL(long terme/local): -
Inhalation :
DNEL (aigüe/systémique): 292 mg/m3
DNEL (aigüe/local): -
DNEL(long terme/systémique): 292 mg/m3
DNEL(long terme/local): -
Population générale :
Dermal :
DNEL (aigüe/systémique): 580 mg/kg (rat) / 14 jours
DNEL (aigüe/local): -
DNEL(long terme/systémique): 580 mg/kg (rat) / 14 jours
DNEL(long terme/local): -
Inhalation :
DNEL (aigüe/systémique): 125 mg/m3
DNEL (aigüe/local): -
DNEL(long terme/systémique): 125 mg/m3
DNEL(long terme/local): -
Ingestion :
DNEL (aigüe/systémique): 42 mg/m3
DNEL(long terme/systémique): 42 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- : Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle

GPN

Immeuble City défense - 16-40 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex France

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 8
		Version : 4
		Date : 19 / 3 / 2012
		Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008
GPNOX-AB		FDS 2034

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Equipements de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de décomposition thermique :
Appareil de protection respiratoire autonome isolant
- Protection des mains : Gants de protection
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : légèrement ammoniacale
- Seuil olfactif : Ammoniac : 5-25 ppm
- pH : 8 - 10
- Températures caractéristiques
- Fusion : Pas de données disponibles
- Cristallisation : - 11,5 °C (solution aqueuse à 32.5 %)
- Ebullition : Se décompose au-delà de : env. 80 °C
- Caractéristiques d'inflammabilité
- Point d'éclair : Non applicable
- Taux d'évaporation : Pas de données disponibles
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
- Limites d'explosivité dans l'air : Non applicable
- Pression de vapeur : 23 mbar à 20°C
- Densité de vapeur (air = 1) : Pas de données disponibles
- Densité relative (eau = 1) : 1.0913 (solution aqueuse à 32.5 %) (20 °C)
- Masse volumique : 1091.3 kg/m³ (solution aqueuse à 32.5 %) (20 °C)
- Solubilité
- dans l'eau : Totale
- Coefficient de partage n-Octanol/eau : - 1.59 (OCDE 107)
- Température d'auto-inflammation : Non applicable
- Température de décomposition : > 80 °C
- Viscosité dynamique : ~ 1,4 mPa.s (25 °C)
- Propriétés explosives : Non applicable
- Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE
- 9.2. Autres informations : Conductivité thermique (à 25 °C) : ~ 0,570 W/m K
Chaleur spécifique (à 25 °C) : ~ 3,40 kJ/kg K
Tension de surface : min. 65 mN/m

GPN

Immeuble City défense - 16-40 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex France

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 8
		Version : 4
		Date : 19 / 3 / 2012
		Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008
GPNOX-AB		FDS 2034

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	: Ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi
10.2. Stabilité chimique	: Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	: Aucune, à notre connaissance
10.4. Conditions à éviter	: Eviter les températures élevées (> 80 °C) (décomposition)
10.5. Matières incompatibles	: - nitrates - oxydants puissants - acides forts - alcalis - hypochlorite de calcium ou de sodium (peut former des mélanges explosifs sujets à détonation spontanée)
10.6. Produits de décomposition dangereux	: Ammoniac Oxydes de carbone (CO, CO ₂) Oxydes d'azote (NO _x)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	: Urée : DL 50 po (rat) : 14300 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Urée : Non irritant (OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Urée : Non irritant (OCDE 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Urée : Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Urée : NOAEL, oral (rat) / 365 jours : 2250 mg/kg/j
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Urée : LOAEL, oral (rat) / 14 jours : 500 mg/kg
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité	: Urée : CL 50 (Poisson : Leuciscus idus) / 96 h : 6810 mg/l CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : 10000 mg/l CE 10 (Algues : Microcystis aeruginosa)/192 h : 47 mg/l
-----------------------	--

GPN

Immeuble City défense - 16-40 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex France

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 8
		Version : 4
		Date : 19 / 3 / 2012
		Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008
GPNOX-AB		FDS 2034

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES (suite)

- 12.2. Persistance et dégradabilité** : Dégradation enzymatique rapide par les uréases bactériennes
12.3. Potentiel de bioaccumulation : Non bioaccumulable
log Kow < 0; BCF = 1 (Cyprinus carpio)
12.4. Mobilité dans le sol : Très soluble dans l'eau
Très mobile dans le sol
12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB : Non concerné
12.6. Autres effets néfastes : En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surface, ou éventuellement une contamination des eaux souterraines

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets**
DECHETS DE PRODUIT
Destruction/Élimination : Ne génère pas de déchets
EMBALLAGES SOUILLES
Décontamination/nettoyage : Nettoyage à l'eau
Destruction/élimination : Réutiliser ou recycler après décontamination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Numéro ONU** : Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage : Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement : Non réglementé
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Pas de précaution particulière à prendre identifiée
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non concerné

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : Europe :
Règlement (CE) N° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP)

GPN

Immeuble City défense - 16-40 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex France

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8 / 8
		Version : 4
		Date : 19 / 3 / 2012
		Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008
GPNOX-AB		FDS 2034

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (suite)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée par le fournisseur pour la substance principale

16. AUTRES DONNEES

Texte des phrases R du § 2/3 : Néant
Texte des phrases H du § 2/3 : Néant
*** Mise à jour** : Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)
 Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées) selon le règlement (CE) n° 453-2010
Sources de données : : Néant

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
 Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.
 L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

GPN

Immeuble City défense - 16-40 Rue Henri Regnault 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex France